

223C0105

FR0004197747-OP019-A04

17 janvier 2023

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

THERADIAG

(Euronext Growth Paris)

1 - Le 17 janvier 2023, Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de la société anonyme Biosynex¹, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat de Biosynex visant les actions de la société THERADIAG sera réouverte du **18 au 31 janvier 2023 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé² qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société THERADIAG, Biosynex détient 9 032 820 actions THERADIAG représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital et au moins 68,56% des droits de vote de cette société³.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir **au prix unitaire de 2,30 €** la totalité des actions THERADIAG émises ou susceptibles d'être émises avant la clôture de l'offre réouverte, non détenues par elle, hormis les 111 665 actions THERADIAG émises autodétenues par la société qui ne seront pas apportées à l'offre, soit un maximum de 3 998 410 actions THERADIAG, comprenant :

- 3 973 742 actions THERADIAG émises par la société et représentant 30,29% de son capital³ ; et
- 24 668 actions THERADIAG susceptibles d'être émises en cas d'exercice du bon de souscription d'actions (BSA) émis par la société⁴.

Il est précisé que l'initiateur procédera par ailleurs à l'acquisition d'actions THERADIAG sur le marché jusqu'à la clôture de l'offre réouverte, au prix de l'offre, soit 2,30 € par action THERADIAG, application de l'article 231-39 II, 2° du règlement général.

¹ Société dont les actions sont cotées sur Euronext Growth Paris et contrôlée par M. Larry Abensur.

² Cf. notamment D&I 223C0085 du 13 janvier 2023.

³ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société THERADIAG autodétient 111 665 actions, soit 0,85% de son capital).

⁴ L'offre ne vise pas le BSA non coté et non cessible attribué à la société ETV Capital Jersey Limited donnant le droit de souscrire 24 668 actions THERADIAG (cf. notamment D&I 222C2624 du 6 décembre 2022 et § 1.2.3.2 de la note d'information de Biosynex visée par l'AMF le 6 décembre 2022 sous le n°22-476).

2 - Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres THERADIAG (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres THERADIAG (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.
